



Assurances entreprise général du bâtiment

Par **ady13**, le **10/06/2011** à **07:12**

Bonjour,

Est-ce que notre entrepreneur (une entreprise générale du bâtiment) doit obligatoirement souscrire une assurance de "garantie financière de livraison"?

Merci
Cordialement

Par **chaber**, le **10/06/2011** à **08:51**

Bonjour

Seuls les constructeurs de maisons individuelles sont tenus de justifier auprès de leurs clients d'une garantie financière de livraison à prix et délais convenus.

Pour tous travaux demandez une attestation d'assurances Responsabilité civile et décennale

Selon les travaux envisagés, il vous faut souscrire une assurance Dommages Ouvrages